



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 3 octobre 2022

ELECTIONS PARTIELLES AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS

Scrutins des 23 novembre et 6 décembre 2022 – Déclarations de candidature

Dans le cadre du renouvellement partiel des juges du Tribunal de commerce de Blois, des élections sont organisées, le 23 novembre 2022 et, en cas de second tour, le 6 décembre, à l'effet d'élire deux juges.

Les candidatures devront être déposées, à la préfecture, **au plus tard le jeudi 3 novembre 2022 à 18 heures.**

Les déclarations seront présentées par écrit et signées par les candidats. Elles peuvent être individuelles ou collectives et remises soit par les candidats eux-mêmes, soit par un mandataire muni d'une procuration écrite.

Chaque candidat doit accompagner sa déclaration de candidature de la copie d'un titre d'identité et d'une déclaration écrite sur l'honneur indiquant qu'il remplit les conditions d'éligibilité fixées par le code de commerce.

Les documents de candidature peuvent être téléchargés sur le site Internet des services de l'État en Loir-et-Cher <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> (Rubriques: Politiques publiques / Citoyenneté élections / Elections professionnelles).

Pour tout renseignement, contacter le bureau des élections et de la réglementation : 02.54.81.56.20 ou 56.15 / pref-elections@loir-et-cher.gouv.fr

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41